

Missions du réseau DEPHY et Phyt'eau propre 53 : accompagner les agriculteurs dans la réduction d'usage des PP dont le glyphosate et produire des références sur les pratiques économes.

- France :** ↗ 50 % des ventes de glyphosate entre 2009 et 2018
 → 10 000 t vendues en 2018.
 → Usage principal : grandes cultures, céréales, vignes, arboriculture.
- Mayenne :** 350 t de PP achetés en 2019 dont 58 t de glyphosate.

Cadre réglementaire pour l'usage du glyphosate

Glyphosate : herbicide le plus vendu dans le monde, non sélectif, systémique qui touche le système racinaire des vivaces. Il possède un large spectre d'efficacité notamment sur les graminées annuelles et n'a pas d'effet résiduel ce qui permet un semis dans les heures qui suivent l'application.

En France, l'INERIS relève en 2020 une présence de glyphosate dans 43 % des échantillons issus des cours d'eau. Le glyphosate se retrouve également dans 20 % des échantillons de sols analysés à travers l'Europe.

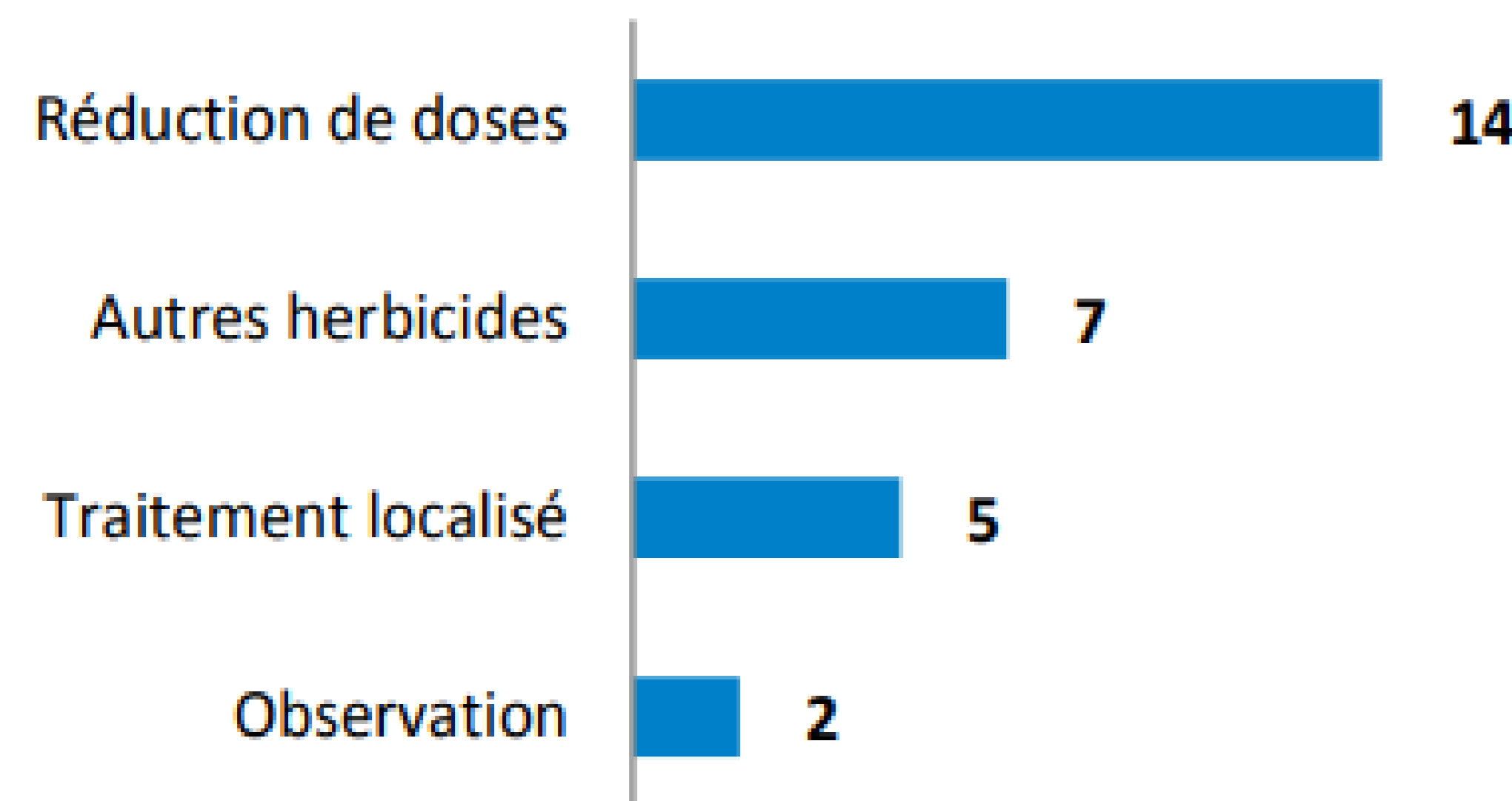
Tableau 1 : Maintien ou retrait des usages du glyphosate pour l'usage « Traitements généraux-Désherbage-Interculture, jachères et destruction de culture » dans les nouvelles autorisations de mise en marché délivrées par l'Anses

Culture à implanter	Automne		Printemps			
	labour	non labour (toutes techniques sans retournement du sol)	labour		non labour (toutes techniques sans retournement du sol)	
Travail du sol	labour	non labour (toutes techniques sans retournement du sol)	labour		non labour (toutes techniques sans retournement du sol)	
Dates de labour	toutes	/	fin d'automne à printemps	été ou début d'automne	/	
Types de sol	tous	tous	tous	non hydromorphe	hydromorphe	tous
Cibles annuelles (dont couverts)	usage retiré	usage maintenu (maximum 1080 g/ha/an)	usage retiré	usage retiré	usage maintenu (maximum 1080 g/ha/an)	usage maintenu (maximum 1080 g/ha/an)
Cibles vivaces						
Cibles invasives						
Cibles de lutte obligatoire	usage maintenu (maximum 2880 g/ha/an) : lutte obligatoire réglementée contre certaines adventices (ambrosie...) ou destruction de repousses de culture en cas de lutte contre des organismes nuisibles réglementés (ex : sur repousses de pommes de terre)					

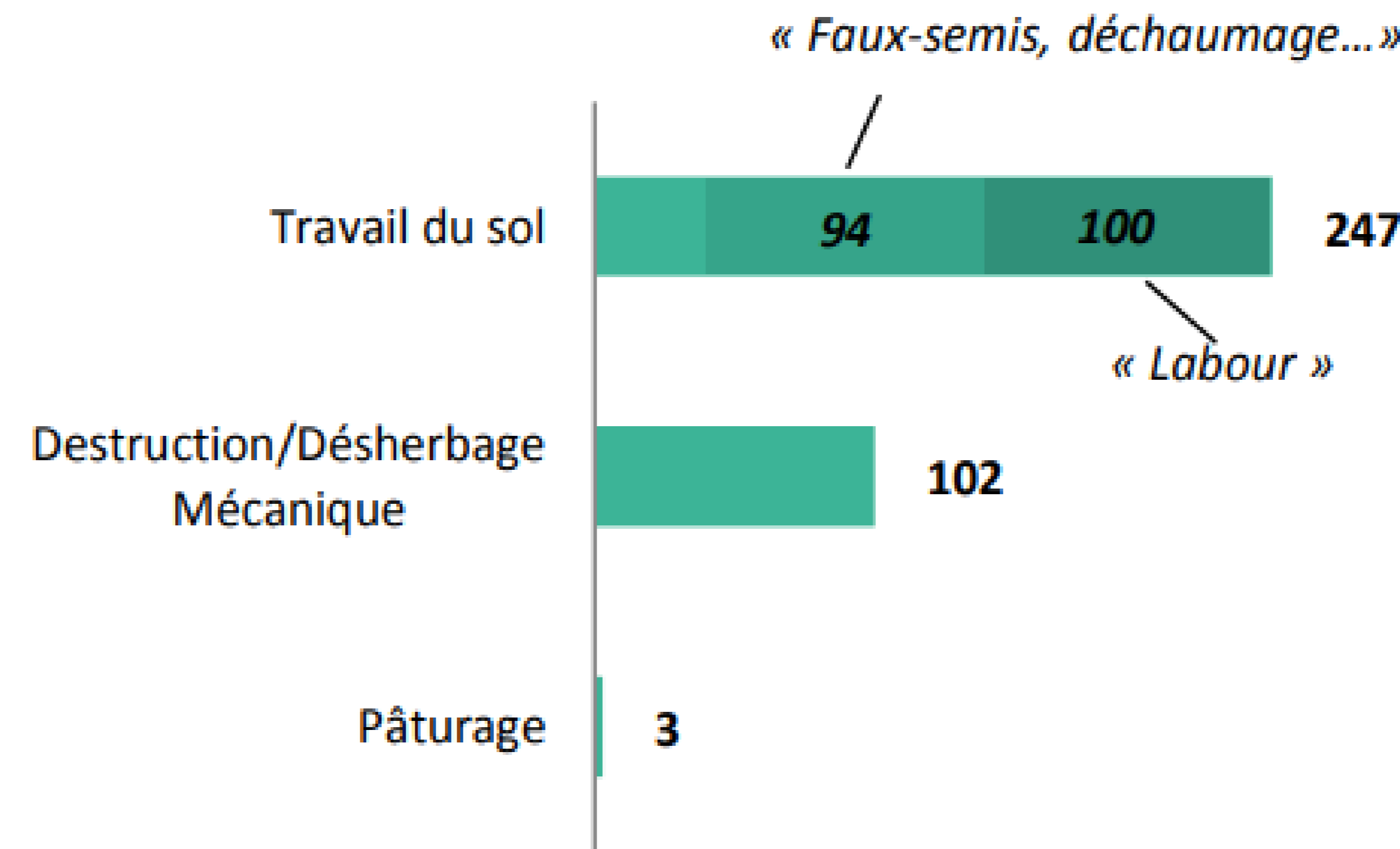
→ Génotoxique, cancérigène pour l'animal et cancérigène probable pour l'homme selon le Centre International de Recherche sur le Cancer et l'Organisation Mondiale de la Santé.

Les leviers cités pour réduire l'usage du glyphosate

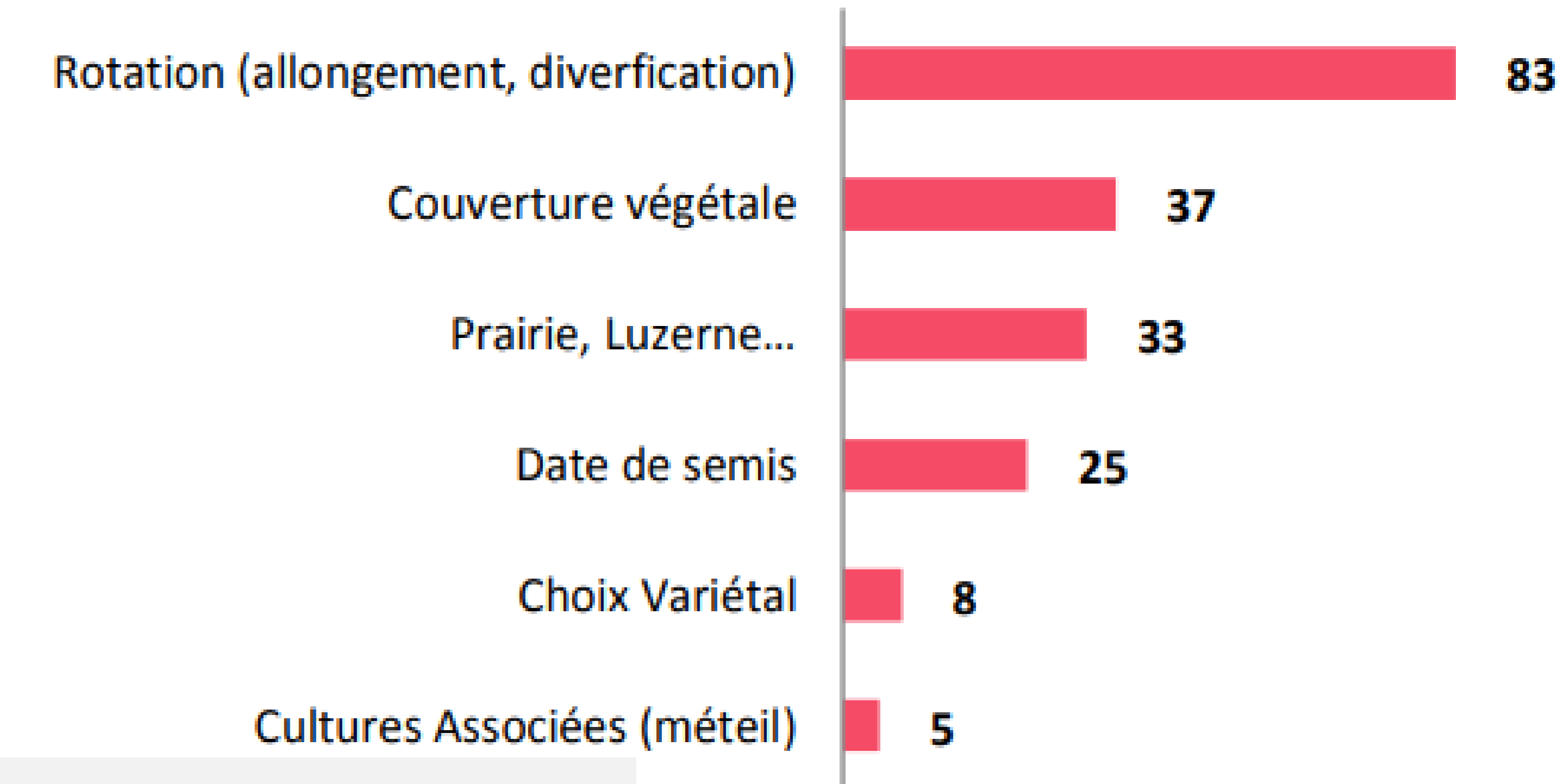
E **Effizienz**
4 leviers cités 28 fois:



S **Substitution**
3 leviers cités 352 fois :

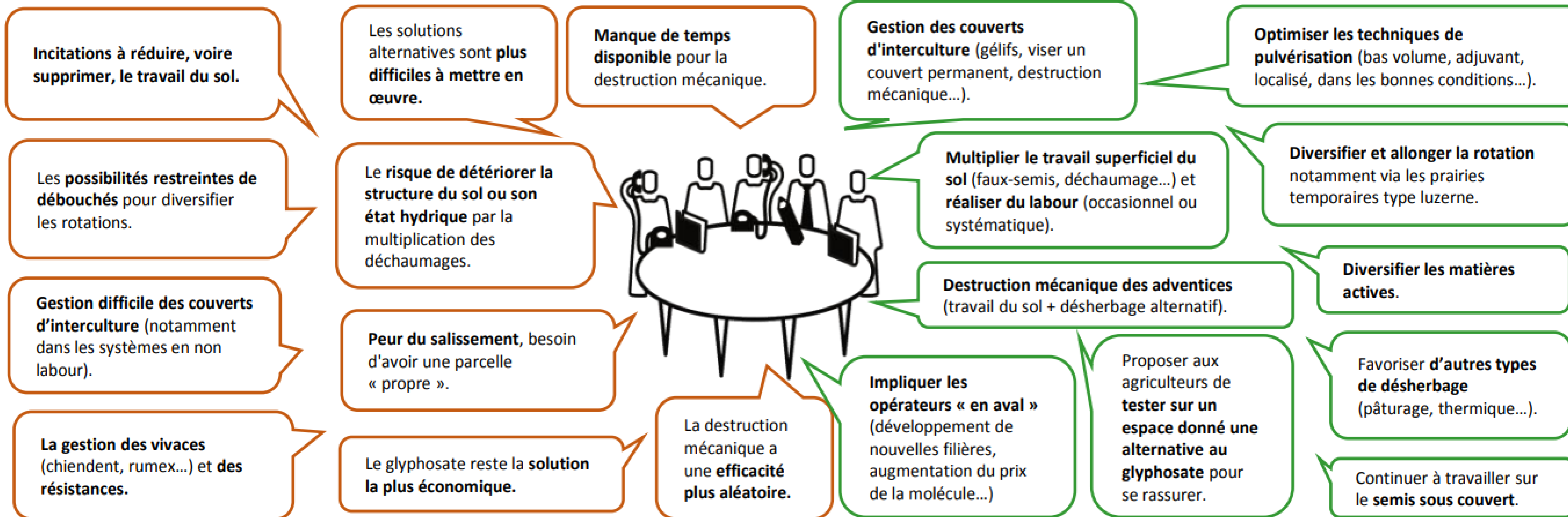


R **Reconception**
6 leviers cités 191 fois :



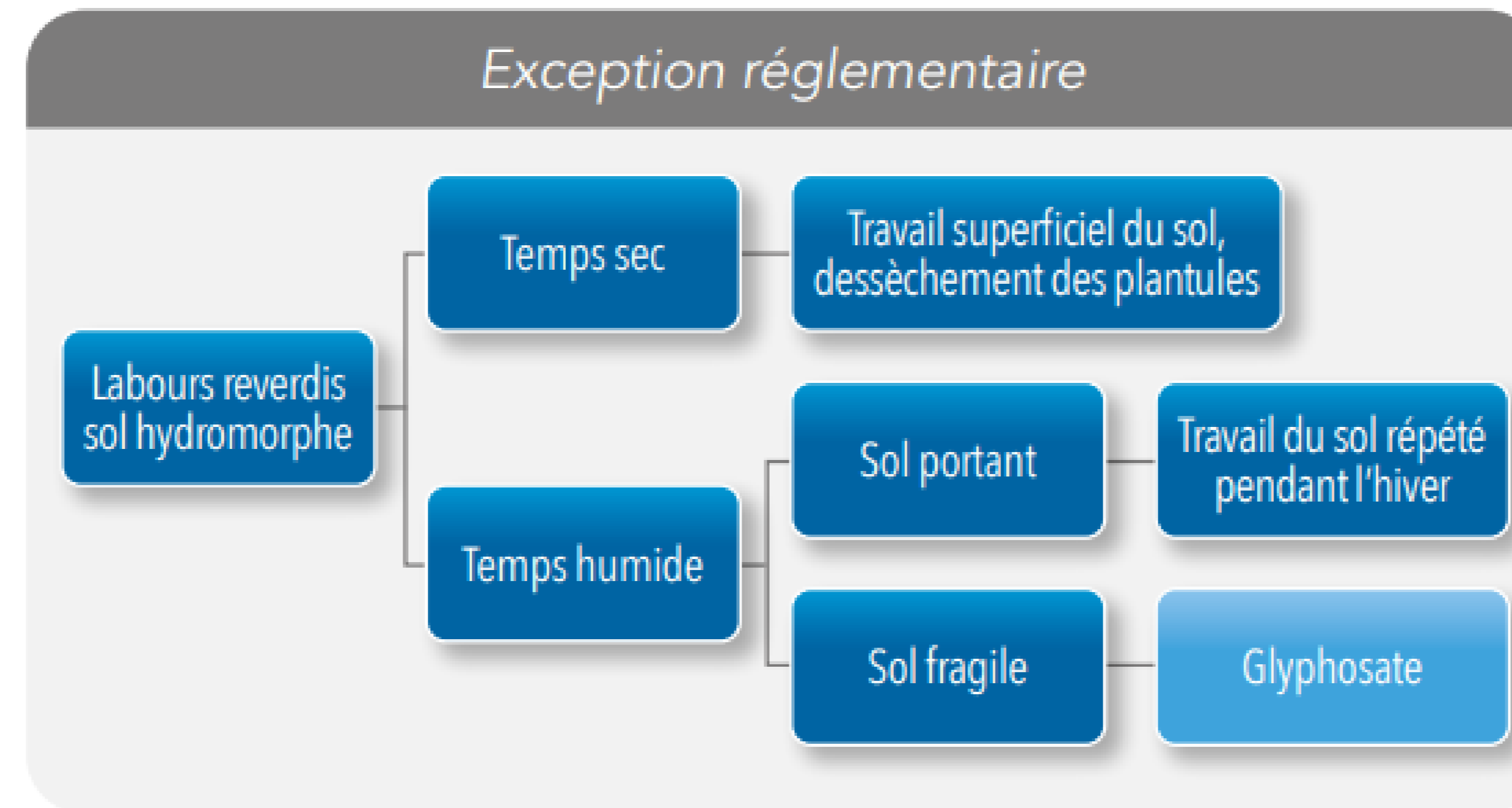
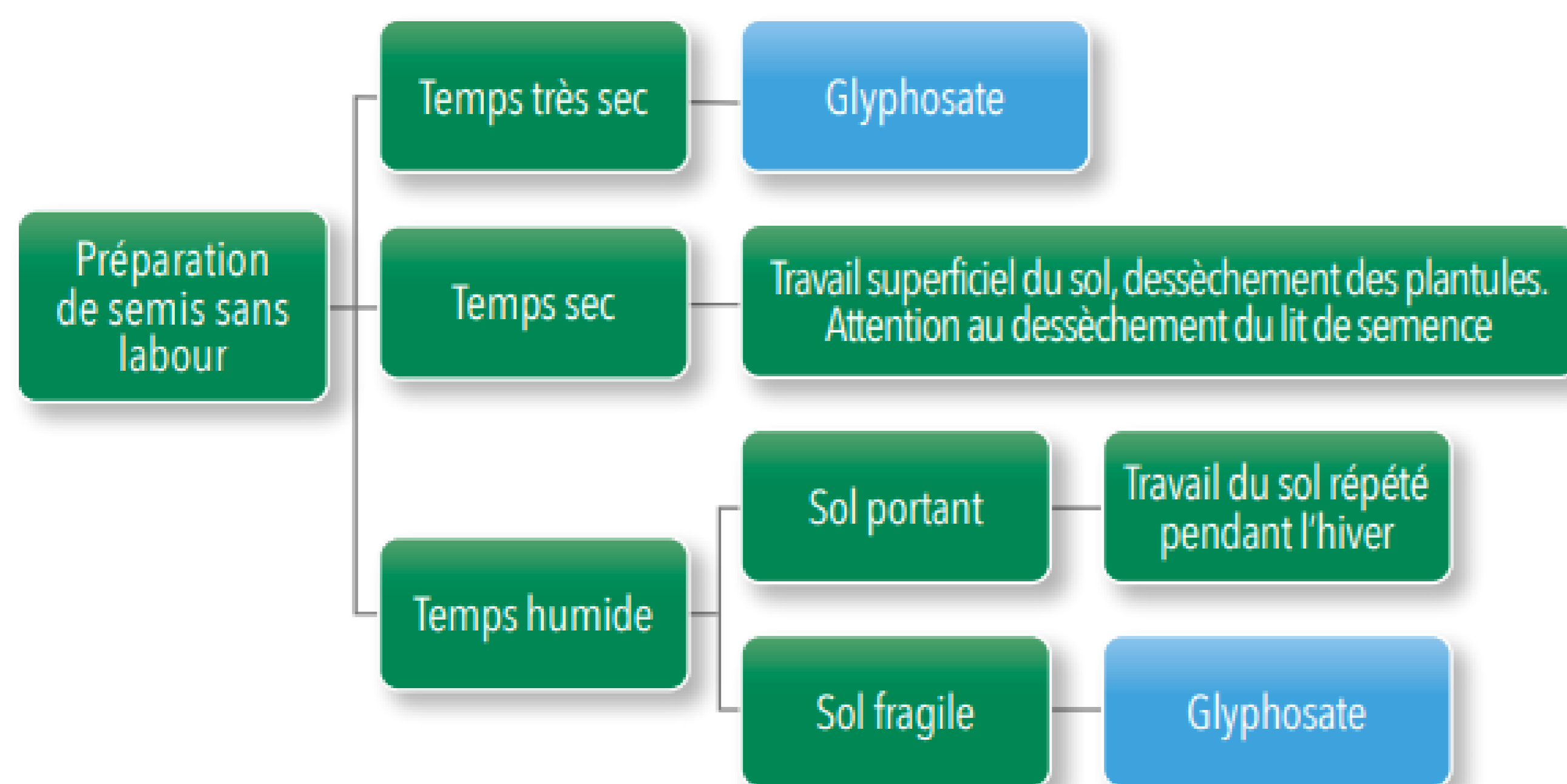
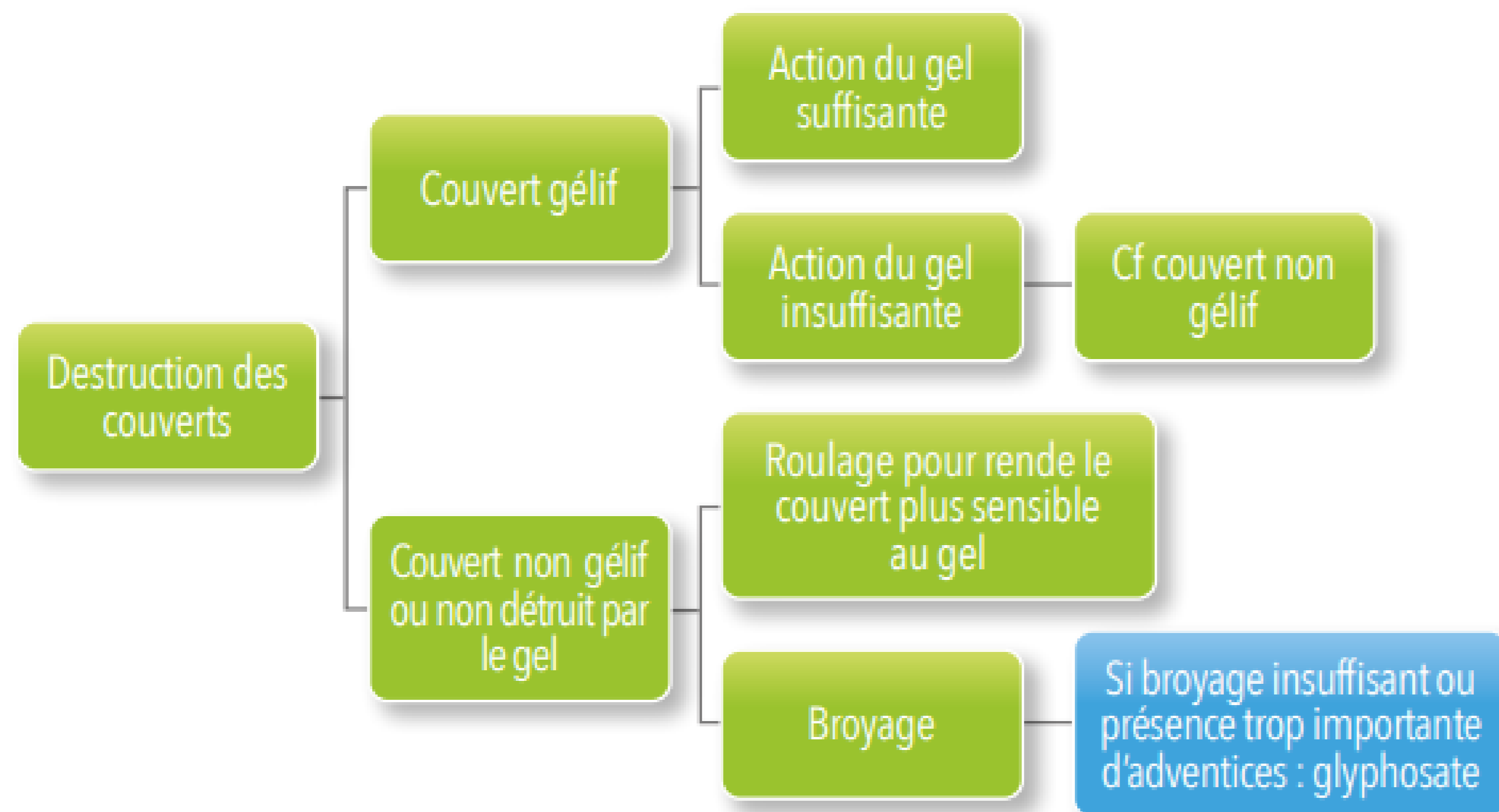
Quels sont les freins à la réduction du glyphosate ?

Quelles idées ou ressources avez-vous à disposition pour réduire l'utilisation du glyphosate ?



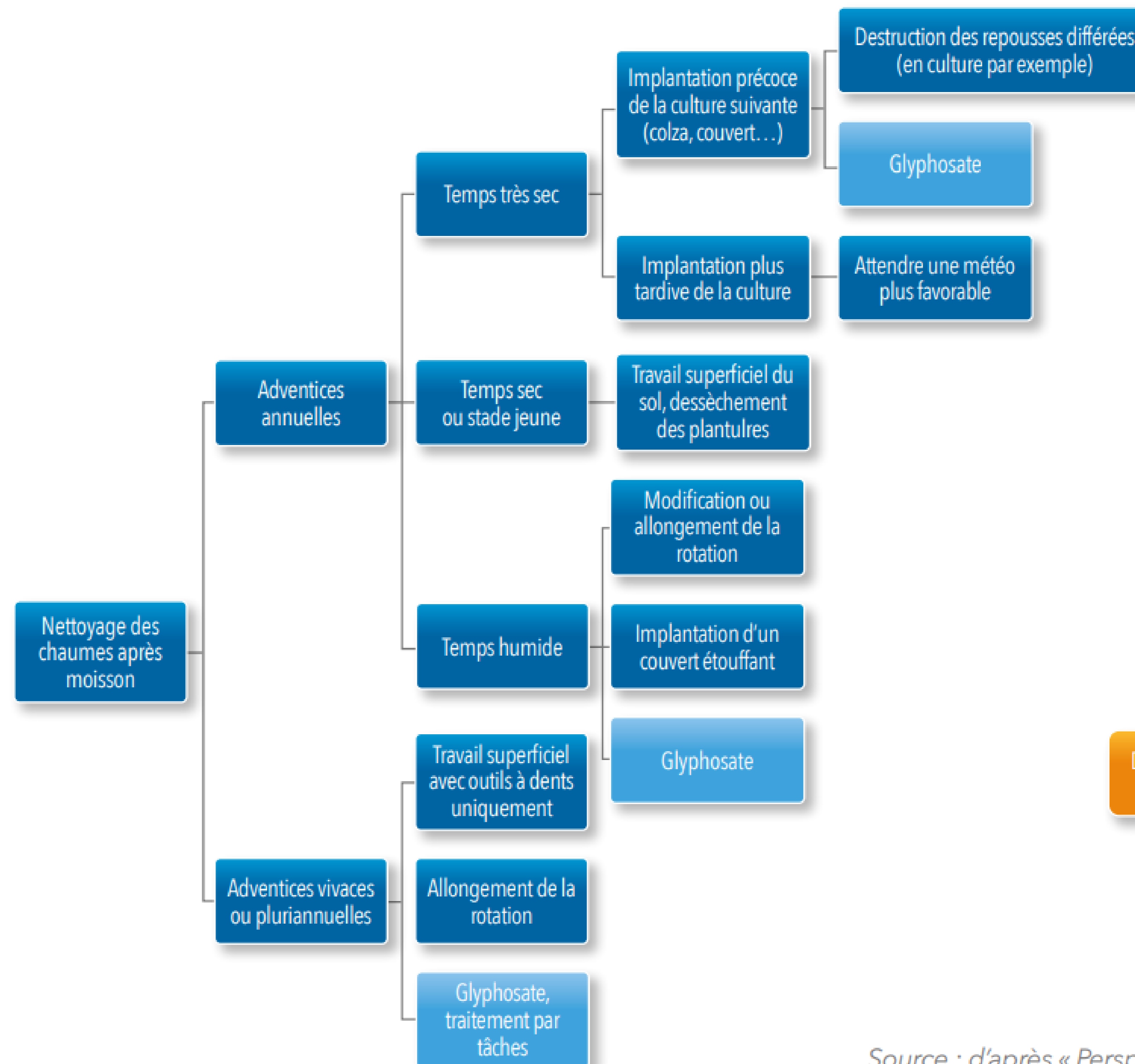
Privilégier les techniques alternatives et réserver le glyphosate aux situations d'impasse

USAGES DE PRINTEMPS



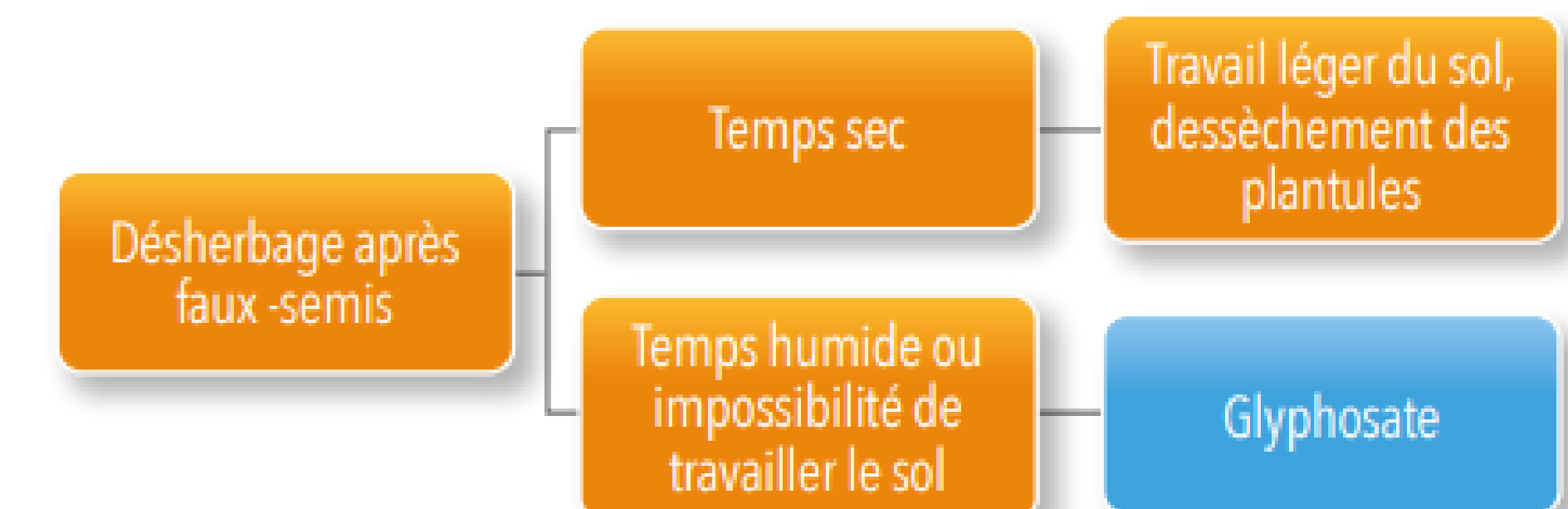
Sol fragile : sol hydromorphe ou sol sensible à l'érosion déstructuré,

USAGES D'ÉTÉ-AUTOMNE



Exemple d'itinéraires possibles pour combiner glyphosate et techniques alternatives en grandes cultures :

Dans tous les cas : en présence de vivaces, éviter le travail du sol par les outils à disques. Privilégier les outils à dents ou le glyphosate.



Selon les contraintes, certains leviers techniques peuvent être combinés au labour comme au glyphosate, pour fournir une solution de désherbage alternatif ou complémentaire.